

ARRETE n° 23-AT-0958
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0900

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement
rue des Trois Fontanot
du 16/10/2023 au 10/11/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1
à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0900 en date du 13/10/2023,

Votre correspondant :

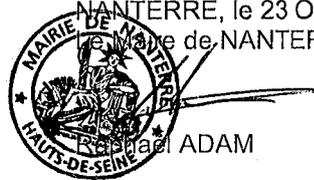
Considérant que le chantier est prolongé

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PL/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0900 du 13/10/2023, portant réglementation de la circulation à l'angle du 34 rue des Trois Fontanot, sont prorogées jusqu'au 10/11/2023.

Article 2 : Monsieur Xavier CONDAMINAS (QUADRILATERE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 23 Octobre 2023
Maire de NANTERRE

Xavier ADAM

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur Xavier CONDAMINAS (QUADRILATERE) info@quadrilatere.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.